



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 20 juin 2025 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

48 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2024

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est établi suivant les prescriptions du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Art – L 222465 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rédigé conformément aux articles D 2224-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (arrêté du 02 Mai 2007, arrêté du 02 Décembre 2013) qui fixent les indicateurs techniques et financiers et, déposé sur la plateforme de télé-déclaration « SISPEA » conformément à la loi n°2015-991 du 17 Août 2015.

Suivant les prescriptions de l'arrêté du 13 Novembre 2006, le rapport annuel est défini quant aux orientations suivantes :

- La qualité des services à l'usager,
- Les performances environnementales des services,
- La qualité financière et patrimoniale.

Cet outil de communication entre les élus et les usagers de l'eau et de l'assainissement est consultable librement en Mairie.

Ce rapport comprend 3 parties :

- une note liminaire,
- une note sur le service de l'assainissement,
- une note sur le service de l'eau potable.

Les annexes qui consignent les bilans de la qualité des eaux distribuées et assainies pour l'année 2024 sont disponibles en Mairie.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 2 juin 2025,

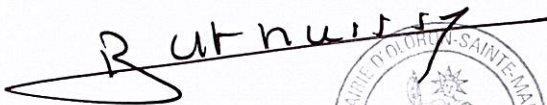
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

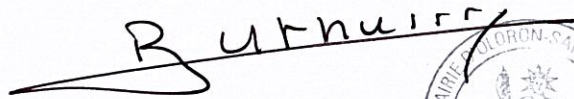
- **PREND ACTE** du rapport présenté.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 26/06/2025





Bernard UTHURRY


NOTE LIMINAIRE

Le présent rapport concerne la production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées et pluviales.

Ces prestations sont assurées par deux services :

- service de l'eau potable.
- service d'assainissement.

La gestion de ces services est assurée sous la forme de régie directe.

Les prix de l'eau - 2024 :

La facturation de référence, jointe au présent rapport, est établie suivant les données définies par l'INSEE (compteur de diamètre 15mm – consommation annuelle de 120 m3) et fait état des prix suivants :

Distribution eau potable :	1,91 € TTC.
Assainissement de l'eau :	3,02 € TTC.
Montant total :	4,93 € TTC.

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

A) INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRESENTATION GENERALE

Oloron Ste Marie dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de bénéficier de ressources en eau de qualité et en quantité relativement importante.

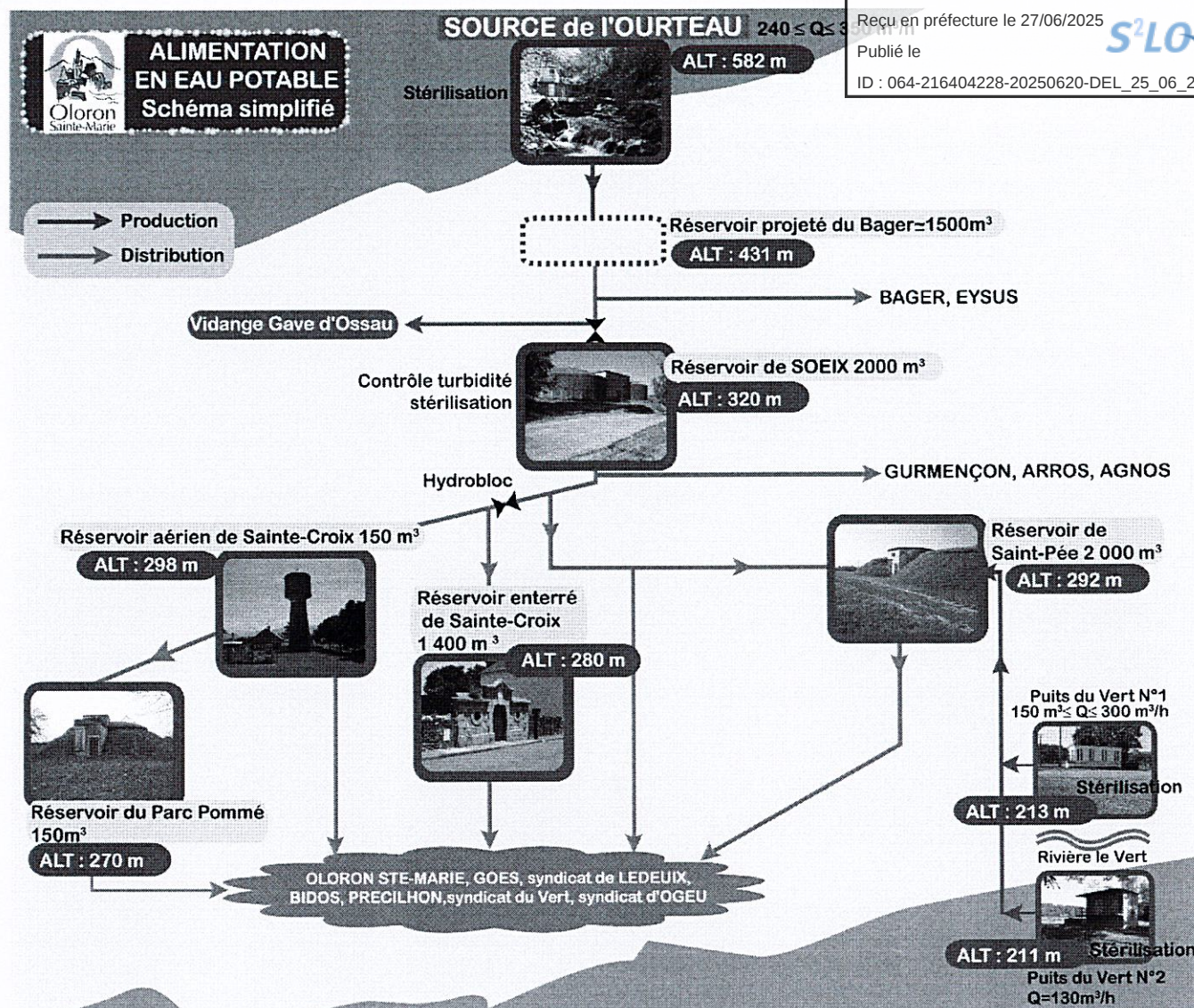
Ainsi, l'alimentation d'Oloron Ste Marie et du territoire proche (12 communes) est assurée par :

- Trois points de production :
 - La Source du l'Ourtau située dans le massif karstique du Bager
 - Les deux Puits du Vert de St Pée situés dans la plaine alluviale du Vert

L'eau ainsi captée et puisée, est acheminée vers des réservoirs de stockage qui assurent, via un réseau de distribution maillé, la desserte de l'ensemble des abonnés :

- Quatre sites de stockage :

Réservoirs : du Bager Sud (capacité : 40 m3), de Soeix (2 000 m3), de Ste Croix (1 550 m3), de St Pée (2 000 m3).



La connexion de ces différents sites de production et de stockage constitue une sécurité pour l'approvisionnement en eau potable de la quasi-totalité des usagers desservis. Seul le quartier du Faget d'Oloron est desservi par le Syndicat d'Ogeu, géré par la SAUR. Le volume d'eau acheté par la Ville d'Oloron à la SAUR pour l'année 2024 était de 14 600 m³.

Une télésurveillance et un système d'alerte, gérés par informatique, complètent le dispositif pour assurer un suivi continu de la qualité de l'eau et des quantités disponibles dans les réservoirs. Ainsi, les eaux provenant de la Source du l'Ourtau peuvent être détournées du réseau pendant les périodes de turbidité. Au cours de l'année 2024, 976 006 m³ ont été ainsi détournés pendant les 93 jours où la turbidité a été excessive.

L'année 2024 a été marquée par des épisodes pluvieux fréquents (cumul des précipitations – relevés STEP de Légugnon : 1 405,50 mm/m²)

Le réseau de distribution de la Ville d'Oloron Ste Marie comporte 148 km de canalisations (hors branchements).

Il est constitué de conduites d'adduction qui assurent notamment la liaison entre les différents réservoirs et d'un réseau secondaire maillé dans sa quasi-totalité, qui dessert les différents abonnés Oloronais (11 457 habitants) et les communes avoisinantes (6 503 habitants).

Nature et diamètre des différentes canalisations de distribution :

- Diamètre : 40 mm à 300 mm
- Fonte, Acier, P.V.C, P.E.H.D

Le taux de connaissance du réseau est estimé à 90%.

L'ensemble du réseau est reporté sous format infographique sur fond cadastral. Système d'Information Géographique (SIG).

Renouvellement du réseau :

Linéaire total réseau : 148 km	Réseau renouvelé : 0,650 km	Taux de renouvellement : 0,44%	2024
-----------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	------

Détail des volumes contrôlés

- Volumes produits

Pour l'année 2024, la Source du l'Ourtau, ressource principale, a fourni 69% des besoins en eau. Le complément a été produit par les Puits du Vert et ce pendant les périodes d'étiage de la Source et lors d'épisodes de turbidité importante.

Capacité des Sites de production :

- Puits du Vert n°1 - débit max disponible : 290 m3/h
- Puits du Vert n°2 - débit max disponible : 130 m3/h

- Source du l'Ourtau – débit disponible compris entre 215 et 340 m3/h

Le mode de prélèvement actuel ne permet pas de réguler le débit au départ de la Source. Ainsi, un volume d'eau très important transite par le circuit de distribution et est rejeté au milieu naturel au niveau du réservoir de Soeix. Des travaux conséquents, principalement situés sur le secteur du l'Ourtau, vont être engagés début 2025. Ils vont permettre de maîtriser l'ensemble des volumes produits et d'améliorer la qualité de l'eau en distribution notamment pendant les périodes de turbidité. De plus, le prélèvement destiné aux besoins en eau potable au captage du l'Ourtau sera modulé en tenant compte d'un débit réservé qui doit être restitué en permanence au cours d'eau; cette mesure permettant de garantir la continuité écologique du cours d'eau « Le l'Ourtau ».

Ce mode de fonctionnement devrait être opérationnel courant décembre 2025.

Volume prélevé Source du l'Ourtau - (1)	2 645 655 m3
Volume prélevé et rejeté au milieu naturel / Turbidité - (2)	1 444 900 m3
Volume prélevé Puits I et II - (3)	557 329 m3
Volume importé – Faget - (4)	14 600 m3
Volume Estives Bager - (5)	398 m3
Volume produit utile – (1-2)+(3)+(4)+(5)	1 773 082 m3

- Volumes distribués

Nombre d'abonnés desservis : 7 101

Pour l'année 2024, 1 236 203 m3 ont été distribués et répartis de la façon suivante :

Volumes distribués	Valeurs
Usage domestique	476 221 m3
Services Municipaux (compris volumes non comptabilisés) – (*)	125 464 m3
Usage industriel	186 775 m3
Usage agricole	5 146 m3
Vente en gros	442 597 m3

(*) Volumes non comptabilisés: essais et raccordements sur les poteaux d'incendie, vidange des ouvrages de stockage dans le cadre des campagnes annuelles de nettoyage et désinfection, utilisation de l'eau pour des usages communaux (arrosage, nettoyage voirie, entretien réseau d'eaux usées,...), fonctionnement régulier des vidanges antennes réseau amont réservoir de Soeix.

- Autres indicateurs du réseau

Rendement du réseau (volume consommé / volume produit) :

« Volume consommé » : volumes vendus et comptabilisés + volumes estimés non comptabilisés comprenant les puisages sur les poteaux et bouches incendie, les purges sur le réseau, les prélèvements liés à la propreté urbaine, les volumes nécessaires au nettoyage et à l'entretien annuel réglementaire des ouvrages de stockage d'eau potable.

« Volume produit » : volume produit par la Source du l'Ourtau et les stations de pompage du Vert.

Rendement (%)	69,70	Année 2024
----------------------	--------------	-------------------

Indice linéaire des pertes en réseau:

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport aux volumes facturés et contrôlés.

ILPR (m3/km/j)	9,93	Année 2024
-----------------------	-------------	-------------------

Défense incendie :

Raccordé sur le réseau d'eau potable, ce dispositif est constitué de 221 hydrants (poteaux et bouches incendie) répartis de façon quasi-uniforme sur le territoire de la commune, et ce afin de garantir une protection efficace contre l'incendie.

Des essais annuels et réglementaires sont effectués sur l'ensemble des hydrants par le Service des Eaux. La synthèse des essais est systématiquement transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Service des Eaux :

Mode de Gestion : Régie municipale directe dotée de la seule autonomie financière

La Régie des Eaux a pour objet l'exploitation administrative, financière et technique du service des eaux.

Elle est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal d'un Conseil d'Exploitation et son Président.
 Le Conseil d'Exploitation est composé de six membres issus du Conseil municipal.
 La durée de leur fonction ainsi que la durée du mandat du Président et du Vice-Président est celle du mandat municipal.

Compétences :

- Production et traitement de l'eau,
- Suivi quotidien de l'eau (auto-contrôle),
- Maintenance et gestion de la distribution de l'eau (Réservoirs / réseau de distribution – canalisations et branchements),
- Gestion dispositif de défense incendie
- Vente en gros – Communes et Syndicats avoisinants,
- Relevés des compteurs / Facturation,
- Prestations pour communes et syndicats avoisinants par le biais de conventions – Interventions de recherche de fuites, Contrôle qualité, Essais annuels hydrants.
- Prestation de service pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Estos-Lédeuix-Verdets régie par convention sur la base du contrôle et du suivi du réseau (relevé compteurs de sectorisation, contrôle du fonctionnement des équipements, contrôle qualité), du relevé annuel des compteurs abonnés et de la maintenance du réseau (dispositifs de comptage).

Maintenance du réseau – Bilan d'activités :

Type d'interventions	Nombre
Fuite canalisation	21
Fuite branchement (compteur compris)	29
Demande d'un abonné/ problème de pression	4
Demande d'un abonné/ problème « qualité de l'eau »	4
Intervention Télétransmission (1)	32
Divers (2)	7

- (1) Les sites de production et de stockage sont équipés de dispositifs de Télé-surveillance et Télé-alarme.
- (2) Interventions sur sites de production et de stockage(maintenance équipements, nettoyage réservoirs, ...) – Interventions liées au traitement de l'eau et suivi de la qualité – gestion parc compteurs – travaux neufs – relevés semestriels des compteurs.

Une équipe d'astreinte assure le maintien du service en dehors des ouvrables.

Bilan des interventions 2024 :

Interventions réparties de la façon suivante :

- 10 concernent les réparations sur le réseau,
- 33 concernent le maintien du service pendant les périodes de turbidité et les interventions liées au dispositif de télésurveillance des sites de production et de stockage.

2 – QUALITE DE L'EAU

Gestion de la ressource :

Bien que les ressources disposent de quantités relativement importantes, le maintien de qualité de l'eau reste fragile.

Ainsi, chaque ressource dispose d'un périmètre de protection lui permettant de limiter les risques contre les pollutions et contaminations diffuses ou accidentelles.

Situation administrative des captages:

Ressource	Date de l'Arrêté Préfectoral	Indice de protection	Prescriptions
Source du Lourtau	20 Juin 1984	0.80	
Puits du Vert n°1	8 Juin 2011	0.80	Prescriptions particulières pour l'activité agricole dans le périmètre de protection rapproché
Puits du Vert n°2	8 Juin 2011	0.80	Idem
Source du Lavoir – SIAEP d'Ogeu les Bains	5 Mars 2019	0.80	Gestion SIAEP d'Ogeu les Bains – DSP SAUR

Suite à la procédure règlementaire (étude hydrogéologique, rapport hydrogéologue agréé, dossier d'enquête publique) les périmètres de protection des Puits du Vert de St Pée sont définis par Arrêté Préfectoral du 8 Juin 2011.

Une réactualisation des périmètres de protection du captage du l'Ourtau est en cours de réalisation -

Suivi de la qualité de l'eau :

Le Code de la Santé Publique fixe les conditions sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine.

L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés.

Ainsi, l'Agence Régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine – Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques établit un programme annuel d'analyses.

Ce contrôle concerne la totalité du réseau – des sites de production au robinet de l'abonné.

Le contrôle est basé sur l'analyse de paramètres liés à la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau.

Le contrôle porte sur trois unités de distribution distinctes :

« Oloron » - desserte par Source du l'Ourtau / Puits du Vert n°1 / Puits du Vert n°2

« Bager » - desserte par Source du l'Ourtau

« Faget » - desserte par Source du Lavoir (Ogeu les Bains)

Bilan 2024 de la qualité des eaux distribuées :

OLORON FAGET	Qualité bactériologique
Nombre de prélèvements	9
Nombre de prélèvements non-conformes	1
Taux de conformité	88,89%

OLORON OLORON	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	27	27
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Taux de conformité	100%	100%

OLORON BAGER	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	5
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Taux de conformité	100%	100%

Paramètres d'intérêt pour la potabilité de l'eau :

PARAMETRES	OLORON – FAGET	OLORON – BAGER	OLORON
BACTERIOLOGIE			
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.	Nombre de prélèvements effectués : 17 Conformité : 94% Valeur maxi : 1 n/100 ml	Nombre de prélèvements effectués : 10 Conformité : 100% Valeur maxi : 0 n/100 ml	Nombre de prélèvements effectués : 27 Conformité : 100% Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES			
Eléments provenant de pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Maximum réglementaire : 50 mg/L	Nombre de prélèvements effectués : 5 Valeur moyenne : 6,86 mg/l Valeur maxi : 8,2 mg/l	Nombre de prélèvements effectués : 2 Valeur moyenne : 2,05 mg/l Valeur maxi : 2,1 mg/l	Nombre de prélèvements effectués : 8 Valeur moyenne : 2,05 mg/l Valeur maxi : 5,2 mg/l
PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS			
Le terme « pesticides » regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements effectués : 2 Conformité : 100% Nombre de substances recherchées : 172 Valeur maxi : 0 microgramme/L	Nombre de prélèvements effectués : 1 Conformité : 100% Nombre de substances recherchées : 171 Valeur maxi : 0 microgramme/L	Nombre de prélèvements effectués : 3 Conformité : 100% Nombre de substances recherchées : 172 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR			
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L.	Nombre de prélèvements effectués : 2 Valeur moyenne : 0,0835 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L	Nombre de prélèvements effectués : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L	Nombre de prélèvements effectués : 3 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
DURETE			
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements effectués : 5 Valeur moyenne : 17°f Valeur maxi : 17,7°f	Nombre de prélèvements effectués : 2 Valeur moyenne : 18,2°f Valeur maxi : 18,3°f	Nombre de prélèvements effectués : 8 Valeur moyenne : 18,3°f Valeur maxi : 19°f

La totalité des analyses est conforme à la réglementation en vigueur (Décret n° 94.841 du 28 Septembre 1994).

Conclusion sanitaire Agence Régionale de Santé:

« L'eau distribuée en 2024 pour les trois unités de distribution:

Pour les paramètres bactériologiques : « Eau de bonne qualité bactériologique ,

Pour les paramètres physico-chimiques : « Eau de bonne qualité physico-chimique ».

Il est à noter toutefois une non-conformité sur la bactériologie relevée sur le secteur du Faget – En collaboration avec l'Agence Régionale de Santé et le fournisseur (SIAEP Ogeu les Bains), les dispositions réglementaires adaptées ont été mises en œuvre pour permettre un rétablissement immédiat de la situation. »

Autocontrôle :

Le Service des Eaux assure un contrôle quotidien de qualité de l'eau sur des points significatifs du réseau.

Des analyseurs de chlore en ligne ont été mis en place sur les réservoirs de Soeix, St Pée et Ste Croix. Ce dispositif, relié au système de Télétransmission, permet d'assurer un suivi efficace de la qualité de l'eau en distribution.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1 - Le prix de l'eau

a) Modalités de tarification

La tarification, identique pour tous les abonnés Oloronais, est établie sous la forme d'un barème comprenant :

- Une redevance fixe (abonnement annuel).
- Une partie, proportionnelle en volume consommé.

Les deux termes du barème sont révisés, chaque année, suivant l'évolution des dépenses d'exploitation.

b) Eléments du prix de l'eau

Le prix de l'eau se compose de la rémunération du service de l'eau, de la redevance de l'Agence Adour-Garonne, et de la TVA qui s'applique à tous les éléments du prix de l'eau à l'exclusion de la redevance de l'Agence de l'Eau.

Au 1^{er} janvier 2024, les éléments du prix de l'eau sont les suivants :

- Rémunération du service de l'eau :

1) Redevance fixe :

18,00 € par facturation soit 36,00 € pour l'année + TVA : 5,5 %.
 (Total redevance 37,98 €/an).

2) Prix du mètre cube distribué :

- Eau :	1,40 € par mètre cube.
- Redevance Prélèvement :	0,072 € par mètre cube.
- Redevance de l'Agence de l'eau :	0,330 € par mètre cube.
- T.V.A :	5,5 %
Total :	1,91 € T.T.C.

c) La facture d'eau

Etablie pour 2023 et 2024, elle est annexée à la note liminaire. Pour la facture de référence, les montants sont les suivants :

- 2023.....	645,46 €.
- 2024.....	645,46 €.

d) Taux d'impayés et versement au Fonds Départemental de Solidarité

Le taux d'impayés défini dans l'Arrêté du 2 mai 2007 a été de 22,8% - essentiellement dû à la vente en gros.

Pour les personnes en difficulté, la Ville d'Oloron alimente le Fonds Départemental de Solidarité.

Le Centre Communal d'Action Sociale apporte une aide financière.

Impayés	Taux	20,80
	Montant total	715 281,54 €
Versement au F.D.S	Montant	2 278,09
C.C.A.S	Montant	

2 - Les autres indicateurs financiers

Le résultat de clôture du budget de fonctionnement s'est élevé à : 346 399,92 €

- o Dépenses réelles : 1 206 773,06 € HT
- o Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne : 90 335,00 € HT
- o Redevance pollution domestique : 197 565,23 € H.T.
- o Recettes réelles : 1 798 988,87 € HT

Le résultat du budget d'investissement s'est élevé à 944 833,15 € HT

a) Recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La vente en gros aux communes et syndicats avoisinants. Le produit de cette vente s'est élevé à 162 322,47 €.

- La vente aux abonnés Oloronais. Le produit de cette vente s'est élevé à 1 018 554,21 €.
- Les facturations de travaux qui concernent essentiellement la réalisation de branchements. Le montant de ces recettes s'est élevé à 34 029,90 €.
- Le relevé de compteurs divisionnaires qui représente 6 377,29 € à partir d'une facturation de 5,00 H.T € par compteur relevé.
- La redevance fixe – Le produit de cette redevance s'est élevé à 231 484,16 €.

b) Etat de la dette

L'encours de la dette est à 2 956 307,67 € au 31/12/2024.

c) Actions sur le réseau de distribution

- Pose de 9 compteurs sur branchements neufs.
- Pose de 70 compteurs au titre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs.
- Création de 8 branchements abonnés
- Campagne de recherche de fuites sur le réseau de distribution par secteurs.

d) Actions réalisées en 2024

1) Restructuration réseau de collecte d'eau brute du l'Ourtau

- Consistance des travaux : travaux de réhabilitation tronçon de canalisation (Source du l'Ourtau / Pont du Laguns), réhabilitation et mise en conformité du captage, mise en service bache du Bager ;
- Montant H.T : 2 103 500,00 € H.T
- Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne : 1 040 000,00 € H.T
- Réalisé au 31/12/2024 : 118 528,76 € H.T (Maîtrise d'œuvre, études environnementales, travaux régulation hydraulique réservoirs)

2) Réseau de distribution

- Travaux de renforcement du réseau d'eau potable Bld Henri Laclau (partie)
Consistance des travaux : remplacement de 100 ml de canalisation.
Objectifs : remplacement tronçon de réseau vétuste et fuyard / renforcement défense incendie quartier Pondheilh.
Montant H.T : 30 990,00 €
- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue du Balaitous
Consistance des travaux : remplacement 130 ml de canalisation et de 12 branchements.

Montant H.T : 23 940,35 €

- Travaux de réhabilitation du réseau de l'Avenue Charles et Henri Moureu
Consistance des travaux : remplacement de 310 ml de canalisation de distribution et 14 branchements, renforcement de la défense incendie.

Montant H.T : 116 602,30 €

3) Ouvrages / Equipements hydrauliques

- Réservoir de Ste-Croix – Mise en place dispositif de protection hydraulique canalisation d'adduction.

Montant H.T : 10 140,00 € H.T

- Réhabilitation poste surpression Moulia – St Pée

Montant H.T : 16 695,00 €

4) Divers

- Mise en place dispositif de Téléréleve des compteurs d'eau

Montant HT : 31 308,64 €

- Matériel de chantier / sécurité

Montant HT : 1 419,86 €

- Débitmètre de sectorisation

Montant HT : 19 482,50 €

5) Etudes

- « Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau »

Montant H.T : 31 800,00 €

Subvention CD64 / Agence de l'Eau Adour Garonne : 15 900,00 € H.T

- Réactualisation Périmètre de Protection – Source du l'Ourtau

Montant H.T : 25 000,00 €

e) Programme d'actions à venir – 2025

1) Restructuration réseau de collecte d'eau brute du l'Ourtau

Consistance des travaux : travaux de réhabilitation tronçon de canalisation (Source du l'Ourtau / Pont du Laguns), réhabilitation et mise en conformité du captage, mise en service bache du Bager.

Fin travaux prévue décembre 2025.

2) Travaux de réhabilitation réseau de distribution

- Remplacement vannes sectorisation réseau de distribution.
Montant H.T : 130 000,00 €

- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue du Balaïtous
Consistance des travaux : remplacement 130 ml de canalisation et de 12
branchements.
Montant H.T : 23 940,35 €

3) Ouvrages / réseau

- Travaux sécurisation ouvrages de stockage,
Montant total H.T : 11 457,50 €

- Mise en place dispositifs régulation hydraulique réseau
Montant total H.T : 30 000,00 €

- Mise en place sonde mesure turbidité – Source du l'Ourtau
Montant H.T : 10 219,50 €

- Source du l'Ourtau / Bâche du Bager – mise en place vidéo-surveillance
Montant total H.T : 20 000,00 €

- Travaux maçonnerie, peinture – Réservoir de St Pée
Montant total H.T : 15 000 €

- Bâche du Bager – travaux d'aménagement pour mise en place alimentation
électrique HTA
Montant total H.T : 9 600 €

4) Divers

- Acquisition compteurs
Montant H.T : 8 000,00 €

- Dispositif de Télérélevé compteurs – Interface volumes produits et facturés
Montant H.T : 9 900€ H.T

5) Etudes

- « Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau
Montant H.T : 31 800,00 €
Fin étude : Août 2025

- Réactualisation Périmètre de Protection – Source du l'Ourtau
Montant H.T : 25 000,00 €

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A) INDICATEURS TECHNIQUES

Deux zones d'assainissement existent à Oloron Sainte-Marie :

- une zone d'assainissement collectif dans la zone urbaine, telle que définie par délibération et intégration dans le PLU (zonage) en date du 18 décembre 2000 et repris dans le cadre du nouveau PLU, zone d'assainissement collectif complétée en 2006 par la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH à Soeix ; ce zonage a été réactualisé et soumis à enquête publique du 26/12/2018 au 14/01/2019.
- une zone d'assainissement non collectif pour les quartiers ruraux, non compris dans la zone urbaine.

1 L'Assainissement collectif

Le système d'assainissement communal est encadré par quatre arrêtés préfectoraux :

- ✓ du 06/11/1998 pour autorisation du fonctionnement du système d'assainissement collectif renouvelé le 18/07/2006 ;
- ✓ du 12/11/1998 pour autorisation du rejet de la station d'épuration dans le gave d'Oloron renouvelé le 19/10/2005 ;
- ✓ du 02/10/2003 pour déclaration de l'unité de compostage des boues de la station d'épuration de Légugnon ;
- ✓ du 10/08/2005 pour déclaration de la mise en place et de l'exploitation d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH, bourg de Soeix.

Les objectifs de réduction des flux de substances polluantes sont :

- ✓ d'assurer le transfert intégral des flux polluants à la station d'épuration par temps sec ;
- ✓ de maîtriser le rendement épuratoire de la station avant rejet au gave dans un cadre réglementaire (respect des concentrations maximales admissibles et des rendements minimum à atteindre).

Sur les cinq tranches prévues au programme pluriannuel d'assainissement (schéma directeur d'assainissement – IRH 1992), toutes sont aujourd'hui réalisées.

La réactualisation de ce schéma directeur a été engagée et achevée en 2018, de façon à :

- répondre aux nouvelles exigences réglementaires (gestion des déverses des déversoirs d'orage, par exemple) ;

- résorber les derniers rejets directs diffus (à l'échelle des habitations) ;
- intégrer un état tendanciel tant pour la pollution domestique des artisans et industries du territoire ;
- établir un programme de réhabilitation des infrastructures vieillissantes ;

Elle a été confiée au bureau d'étude ARTELIA.

La situation en 2024 est la suivante :

1.1 Le réseau de collecte

Le réseau de collecte capte plus de 95 % des flux polluants soit la pollution équivalente à une population de 12 780 habitants (pollutions d'origine domestique et industrielle confondues) en 2024.

La population desservie par le système d'assainissement collectif comprend environ 5 818 abonnés parmi les 10 658 habitants de la commune (INSEE 2022). Le réseau de collecte, qui est à près de 31 % unitaire (eaux usées et eaux pluviales sont collectées simultanément), s'étend sur 95,44 km hors collecte EP et, a des diamètres allant du 200 au 1 200 mm. Il est accompagné de 28 déversoirs d'orage et de 25 postes de refoulement des eaux usées.

Les secteurs non raccordés de la zone d'assainissement collectif sont :

- Les rejets diffus de certaines habitations anciennes organisées autour des gaves (rue Louis Barthou pour 16 propriétés) pour lesquelles plusieurs campagnes de rappel de l'obligation de raccordement se sont effectuées. Une campagne de contrôle a été organisée en 2023, elle doit être actualisée cette année, certaines co-propriété ont régularisé leur situation, d'autres non,
- une poche de rejet (rue Palassou) a été résorbée et raccordée au système de collecte via la construction d'un réseau de collecte en terrain privé, ainsi, 20 rejets directs ont pu être supprimés,

Travaux :

- Des travaux ont été effectués/engagés dans le courant de l'année 2023, ils sont développés en partie B ;

L'objectif du taux de collecte, à terme, s'élevant à plus de 95 % est respecté.

Parallèlement aux grands travaux, le service communal d'assainissement a réalisé 5 branchements neufs cette année (devis et factures émanant du service sur la base de la grille de prix réactualisés).

1.2 Qualité des eaux traitées

L’installation a permis de traiter un volume total annuel de **1 131 599 m³** d’eaux usées (3 092 m³/j en moyenne). Les charges moyennes de pollution traitées figurent dans le tableau ci-dessous.

La quantité de boues produites est de **906 t**, la totalité étant valorisée en agriculture après compostage avec la même quantité de déchets verts broyés dans le centre de transformation géré par la régie d’assainissement.

La station d’épuration de Légugnon permet l’obtention d’un niveau de rejet conforme à la réglementation (exigences de l’arrêté ministériel du 22/06/2007).

	Concentration Moyenne mesurée (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Charge moyenne mesurée (kg/j)	Dégradation moyenne mensuelle réalisée	Rendement épuratoire réalisé en 2024	Objectif de rendement minimal réglementaire	
DCO EB	591,2		1 848,3			Temps sec	Temps pluie
DCO ET	30,3	125	91,5	53,58 t	94,62 %	87,0 %	82,0 %
MES EB	230,1		721,5				
MES ET	4,6	35	15,0	21,55 t	98,06 %	94,0 %	91,0 %
DBO ₅ EB	241,6		754,4				
DBO ₅ ET	4,6	25	14,0	22,58 t	97,87 %	94,0 %	92,0 %
NGL EB	41,2		128,7				
NGL ET	4,0	15	12,2	3,55 t	90,14 %	74,0 %	64,0 %

EB = Eaux Brutes/ET = Eaux Traitées

Le tableau ci-dessus montre, pour 2024 :

- ✓ Un respect des normes de rejets (concentrations en sortie bien inférieures aux seuils fixés par la réglementation) ;
- ✓ Un maintien des rendements épuratoires (supérieurs aux exigences réglementaires).

Les autocontrôles réalisés par le MATEMA sont au nombre de trois pour l’année 2024 : (07-08/10/2024) pour Légugnon ; (29-30/04/2024 & 07-08/10/2024) pour Soeix.

Les charges brutes théoriques à traiter sont :

	Volume (m³/j)	Pollution (EH)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)
Flux de temps sec	2 755	24 537	2 945	1 292	1 758	233	70
Flux de temps pluie	3 755	27 496	3 300	1 386	1 859	249	75

1.3 Les systèmes de traitement

La **station d'épuration de Légugnon** traite les eaux résiduaires urbaines d'Oloron Sainte-Marie et, par convention de raccordement, celles issues, pour partie, des communes voisines de : Bidos, Estos, et, celles issues des industries suivantes : Lindt & Sprüngli, Laulhère, Poral, Abattoir du Haut-Béarn, grâce à des filières biologiques dites classiques :

Filière eau : prétraitements + bassin d'orage, boues activées très faible charge, clarificateur.

Filière boue : silo épaisseur hersé, déshydratation mécanique par centrifugation.

Ces filières sont complétées de traitements annexes. C'est le cas du traitement biologique des graisses (88,8 m³ traités en 2024), du traitement des sables et des produits de curage des réseaux (189,5 t), du traitement des matières de vidange (1 251,1 m³) et, d'une plateforme de co-compostage (boues/déchets verts) mise en service en 2005. Cette dernière est capable de traiter la totalité des boues produites, à terme, par la station d'épuration soit 2 300 m³/an (450 t MS théorique) et une partie des déchets verts des déchetteries soit 4 000 m³/an de bois broyé (2 200 t brut). Cette unité de transformation (aération forcée) permet de produire un compost valorisé directement en agriculture (plan d'épandage de 325 ha déclaré + 120 ha en extension en 2014) et analysé selon les critères de la norme NF 44-095.

Les capacités de traitement de la station d'épuration de Légugnon (SANDRE 0564422V006) sont énoncées dans le tableau ci-dessous :

Origine	Volume	DCO	DBO ₅	MES	NTK	PT
Effluents du réseau	3 920	2 979	1 330	1 605	236	71
Matières de vidange	20	300	50	200	15	5
Produits d'hydrocurage	10	7	4	5	1	/
Graisses après traitement	6	40	20	115	/	/
Total m ³ /j ou kg/j	3 956	3 326	1 404	1 925	252	76

La **station d'épuration de Soeix** traite les eaux résiduaires urbaines du bourg grâce aux filières lit bactérien + lits plantés de roseaux à concurrence de 700 EH. Cette unité a été mise en service (opérationnel) début janvier 2007. Elle aura permis de traiter, en 2024, 5 554 m³ d'eaux usées (15,2 m³/j en moyenne).

Cette année, 2 bilans d'autocontrôle « 24h00 » ont été réalisés par le MATEMA, les charges et rendements considérés figurent dans le tableau ci-dessous :

	Charge entrante (kg/j)	Rendement dégradation (%)
DCO	10,1	88,6
DBO ₅	3,9	80,9
MES	3,3	93,2
NGL	1,4	34,1

Les boues sont stockées et minéralisées sur quatre lits plantés de roseaux.

2 L'Assainissement non collectif

Des 6 831 hectares de superficie, la zone rurale s'étend sur une surface de 5 660 hectares et rassemble environ 7 % de la population oloronaise.

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont définis à partir de la carte d'aptitude des sols et de l'étude de diagnostic réalisées en 1994 complétée en 2005. Ils sont régis par la norme AFNOR DTU 64.1. Ces données sont consignées dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé.

Le contrôle (obligatoire) et l'entretien (facultatif) sont de la compétence de la Communauté des Communes du Haut Béarn et plus particulièrement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les déchets issus du parc d'assainissement non collectif du territoire de l'intercommunalité (matières de vidange essentiellement) sont traités par la station d'épuration de Légugnon. Des conventions sont signées avec les acteurs de la filière.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1- Le prix de l'Assainissement

a) Modalités de tarification :

La tarification comprend un seul terme proportionnel au volume d'eau consommé pour les usagers desservis par un réseau d'assainissement collectif. Des coefficients dégressifs sont prévus pour la consommation d'eau supérieure à 6 000 m³ par an.

La redevance des Ets LINDT & SPRÜNGLI est définie par convention. Elle comprend un terme fixe correspondant aux capacités réservées pour la collecte et le traitement de effluents de l'industriel et un terme variable qui correspond à la pollution des Ets LINDT, effectivement collectés et traités au cours de l'année concernée.

Le prix de l'assainissement d'un mètre cube d'eau consommée est révisé chaque année suivant l'évolution des dépenses d'exploitation et en prévision des travaux prévus à court et moyen terme.

b) Composantes du prix de l'assainissement

Le prix de l'assainissement se compose de la rémunération du service de l'assainissement, de la T.V.A. et, d'une part fixe.

Au 1^{er} janvier 2024 les éléments du prix de l'assainissement sont les suivants :

- Prix du mètre cube :	2,500 € H.T.
- Redevance collecte :	0,250 € H.T.
- Part fixe :	14,860 € H.T./foyer/an
- T.V.A :	10,0 %.

PRIX (pour 120 m³/an sans part fixe) : 3,03 € T.T.C./ m³

2- Les autres indicateurs financiers

a) Recettes d'exploitation

Compte tenu de l'élément précédent, la recette générée au titre de la redevance d'assainissement collectif (511 361 m³ facturés) a été en 2024 de 1 291 342,03 € HT.

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 3 020,00 € (station d'épuration de SOEIX, les STEP > 2000 EH n'étant plus éligibles).

- La redevance fixe d'un montant de 99.527,91 € HT ;

- La facturation pour contrôle des branchements et autres prestations d'un montant de : 15.708,50 €

- La facturation des travaux réalisés par la régie pour les administrés d'un montant de : 4.565,53 € HT ;

- Les redevances pour traitement des apports extérieurs à la station, pour un montant de 44.198,12 € HT ;

- Les taxes de raccordement d'un montant de : 1.100 € HT ;

- Les redevances « collecte » reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 133.301,96 € HT.

b) Analyse de la dette

L'encours de la dette s'élève 2 711 372,30 € au 31/12/2024.

Le ratio de désendettement en 2024 s'établit à 4,4.

c) Les autres indicateurs financiers

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 193 506,69 €.

Le résultat d'investissement est excédentaire, après intégration du report de N-1 de 93 818,06 €. Les R.A.R présentent un déficit de 127 787,96 €. Le besoin de financement de la section d'investissement dégagé, soit 33 969,90 €, est couvert par l'excédent de fonctionnement.

d) Actions réalisées/payées en 2024

- Travaux d'extension/dérivation du réseau de collecte des eaux pluviales des rues du Balaïtous et des Fontaines (110 ml au total environ), pour un montant global de 50 793,16 € HT,
- Travaux d'extension des réseaux de collecte EU et mise en pseudo-séparatif partiel des rues du Soleil, P. Daguerre, Barrats, Ourtigous et Sale Palas (travaux en régie) pour un montant de 160 680,41 € HT,
- Le marché de réhabilitation du collecteur EU de la rue G. Messier (notifié à l'entreprise Subterra pour un montant de 156 490,00 € HT) prévu en technique « sans tranchée », a été résilié en phase préparatoire (soldé à 3126,69 € HT) compte tenu de la dégradation trop importante de l'état de conservation de cette canalisation (520 ml au total environ). Une consultation pour des travaux de renouvellement (en tranchée ouverte) sera proposée au BP2025,
- L'optimisation de la filière « boues » (centrifugeuse) comme étudiée en AMO l'année précédente pour un montant total de 67 628,92 € HT,
- L'étude pour le renouvellement de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement collectif confiée à ARTELIA se poursuit en 2024 suite aux demandes de complément de l'administration en charge de la police des eaux (DDTM), 13 250,00 € HT auront été payés cette année,
- Divers travaux dont la rehausse du cuvelage du poste de relevage de la rue Basse, le remplacement de la nourrice du poste de surpression des eaux industrielles en station d'épuration, la réfection de 2 regards sous la RD936 pour un montant total de 16 432,70 € HT,
- Diverses opérations de renouvellement d'équipements (pompes et métrologie essentiellement) pour un montant total de 15 610,32 € HT,
- Engager en phase AVP (maîtrise d'œuvre) cette année, la reprise des couvertures des silos de la zone de fermentation (compostière) avec intégration de panneaux photovoltaïques (26 080,00 € HT), l'équipement d'un système de dégrillage du trop-plein du bassin d'orage en station d'épuration de Légugnon (17 800,00 € HT).

e) Programme d'actions à venir (2025)

- Continuité des travaux préconisés par le Schéma Directeur d'Assainissement (dégrillage de la surverse du bassin d'orage en station d'épuration et déplacement du préleveur P5, fiabilisation du système d'autosurveillance (télétransmissions), modernisation des postes de refoulement, réhabilitation des réseaux en place rue G. Messier, mise en séparatif rue J. Jaurès (dernière tranche), EU/EP avenue de Lasseube(MOe),

- Travaux coordonnés à d'autres opérations (EP rue L. Jouhaux (enrobés « pont H. Laclau »), réutilisation des EP stockées au CTM),
- Opération de remplacement des diffuseurs d'air du bassin d'aération de la station d'épuration de Légugnon,
- Travaux de reprise des couvertures des silos de la zone de fermentation (compostière) avec intégration de panneaux photovoltaïques,
- Etude de vérification périodique des équipements d'autosurveillance (VPA).